

**PROJET DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU SIVOM DES SAISIES
DU LUNDI 12 DECEMBRE 2005 A 18 HEURES**

Présents : Membres élus

Mmes GIORIA Mireille- DUFFET Jacqueline - DETRAZ Christiane
MM. LALO Jacques - BAPTENDIER Julien - MARIN LAMELLET Bernard -
APPLAGNAT Camille - REBORD Jean Luc

Encadrement SIVOM

Melle DEVILLE Monique
M. BOCHET René

Excusés : Membres élus

Mme RIMBOUD Elisabeth (pouvoir à DUFFET Jacqueline)
M. GACHET Marcel (pouvoir à APPLAGNAT Camille)
M. BERTHOD Paul (pouvoir à LALO Jacques)

Receveur syndical

M. MATHIEU Stéphane

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Madame la Présidente ouvre la séance à 18 heures et souhaite un prompt rétablissement à M. BERTHOD Paul et M. GACHET Marcel.

Elle donne lecture des délibérations prises lors du comité syndical du 6 octobre 2005.

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

SUBVENTIONS 2006 (acomptes)

Madame la Présidente est autorisée à prendre une délibération pour le versement d'une avance de 3 mois sur la subvention 2006 au Club des sports et à l'office du tourisme des Saisies.

Une subvention sera versée à l'association « Kang Guru ».

Madame la Présidente informe l'assemblée de la demande de subvention de Solène BAPTENDIER. Hors la présence de M. BAPTENDIER Julien, le comité syndical souhaite que l'assemblée générale du Team des Saisies ait lieu avant la fin de l'année 2005 et puisse étudier cette demande de subvention.

TARIFICATIONS DIVERSES 2006

Le Comité syndical accepte les différentes propositions de tarifs suivantes :

Mise à disposition d'engins

- engin de déneigement de 160 cvs	105 € TTC l'heure
- engin de déneigement de 200 cvs	142 € TTC l'heure
- Unimog	116 € TTC l'heure
- Balayeuse	87 € TTC l'heure
- Trafic 4 x 4	39 € TTC l'heure
- Compresseur	10 € TTC l'heure

Jetons borne flot bleu

1.50 €

Redevance emplacement camping car

- 4.00 € les 4 heures
- 6.20 € les 24 heures
- 31.00 € les 5 jours

Redevance pour implantation d'activités

242 € par mois

50 € par mois par activité supplémentaire

Tarifs de l'eau : inchangés

Horodateurs : inchangés

ORGANISATION SAISON HIVER 2005 / 2006

Le Comité syndical autorise Madame la Présidente à signer les délibérations concernant :

- l'assurance bris de machine pour la chargeuse en location
- la convention de salage avec la DDE de Beaufort
- la convention de salage avec la Commune de Hauteluce
- les tarifs de déneigement ainsi que de la décharge à neige

AFFAIRES FONCIERES

Zone INA6 : Après étude du règlement de la zone au POS des Saisies, il s'avère que le lotissement ne peut pas être passé en ZAC.

Le comité syndical accepte la proposition de Madame la Présidente de nommer ce nouveau lotissement « *Lotissement de Bellevaux* »

Le comité syndical accepte :

- Un accord de principe à M. BOCHET Gilbert pour l'achat d'une parcelle attenante à son terrain (environ 188 m²). Le prix de vente sera déterminé ultérieurement.
- La vente d'une parcelle de terrain à M. CUVEX COMBAZ Félix à l'échellier au prix de 35 € TTC le m². Il sera stipulé dans l'acte notarié qu'aucune construction quelle qu'elle soit ne sera envisageable sur ce terrain qui restera un aménagement d'espaces verts.
- Une servitude de prospect et de cour commune avec la SCI chenavelle (représentée par M. BAPTENDIER Dominique) pour la régularisation de l'emprise de la terrasse du restaurant « le Benetton ».
- De prolonger d'un mois, soit jusqu'au 29 janvier 2006 le délai de réception des projets concernant la résidence de tourisme et le complexe hôtelier de la zone INA6.
- Un accord de principe pour l'échange et la vente d'une parcelle à M. JUBIER qui souhaite modifier le bâtiment appartenant à M. CHAMIOT Denis à l'entrée de la station des Saisies.

CONVENTION D'OCCUPATION DES TERRAINS

Une convention sera signée avec la régie des remontées mécaniques pour la mise à disposition des terrains, propriété du SIVOM.

CONVENTION ALIMENTATION EAU POTABLE AVEC NOTRE DAME DE BELLECOMBE

Après plusieurs réunions, l'ensemble des élus autorise la Commune de Notre Dame de Bellecombe à mettre en eau la conduite d'eau potable, dans l'attente de la signature d'une convention qui interviendra dans le courant du 1^{er} trimestre 2006. Les mètres cubes d'eau vendus seront facturés au tarif de 0.3886 €.

CONVENTION DE FOURNITURE D'EAU A LA COMMUNE DE VILLARD SUR DORON

Ce sujet sera débattu lors du prochain comité syndical.

QUESTIONS DIVERSES

Le comité syndical autorise Madame la Présidente à prendre une délibération pour le versement des indemnités de conseil et de budget à M. MATHIEU Stéphane, Trésorier de Beaufort.

Madame la Présidente informe l'assemblée :

- Du résultat du jugement dans l'affaire « TOURNIER ». Le SIVOM est condamné à régler la somme de 5 500 €.
- Du courrier de M. DEVILLE CAVELLIN Patrick, gérant du Caravaneige qui demande un délai supplémentaire pour l'enlèvement du chalet déposé sans autorisation sur le terrain appartenant au SIVOM. La date limite est fixée au 24 décembre 2005. En cas de non respect, le contrat d'affermage sera résilié au 28 avril 2006.

La Commune de Hauteluze et le SIVOM des Saisies ont décidé de s'associer pour lancer un marché à procédure adaptée pour l'acquisition de deux chargeuses. La commission s'est réunie le 6 décembre pour étudier les 7 offres reçues. Après débat, le comité syndical décide de reporter sa décision.

La Présidente,